Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Tentative de force pour du blé GM

Par Eric MEUNIER

Publié le 14/05/2009, modifié le 18/03/2026

Une position commune de neuf associations états-uniennes, canadiennes et australiennes de producteurs de blé relance le débat sur le blé transgénique. Dans un communiqué de presse, daté du 14 mai 2009, ces associations annoncent qu'elles vont désormais travailler à obtenir des autorisations synchrones pour les blés disposant de caractéristiques obtenues par l'utilisation de biotechnologie [1]. On peut anticiper que des blés GM, mutants ou autres seront concernés.
Information double donc : d'une part des blés transgéniques vont probablement être l'objet de demandes d'autorisation, d'autre part, ces demandes et l'obtention de la réponse finale vont être l'objet d'un suivi particulier pour que les dossiers débouchent sur une réponse – potentiellement – positive en même temps, et ce donc, quelque soit les procédures en place dans les différents pays.
Les associations expliquent en introduction que ce travail sera fait afin « d'assurer une production plus efficace, durable et rentable de blé partout dans le monde ». L'intérêt d'une action commune en vue d'autorisations synchrones est évidemment, pour les producteurs, de limiter les risques de rupture de marché (blé GM produit dans un pays où il est autorisé mais non exportable car non autorisé ailleurs par exemple).
Une telle déclaration témoigne donc que ces associations ont voulu tirer des leçons de la situation commerciale actuelle des PGM. La synchronisation n'est pas un souhait nouveau, les Etats-Unis y travaillant depuis longtemps et pour l'ensemble des PGM mais de manière moins frontale, les PGM pouvant être déjà commercialisées [2]. La stratégie choisie pour les PGM déjà développées est donc de d'abord réfléchir à une synchronisation d'autorisations exceptionnelles pour les PGM contaminant les exportations. Les producteurs de blé ont quant à eux encore la possibilité d'obtenir des autorisations commerciales directement en même temps partout dans le monde, aucun blé n'ayant encore entamé une quelconque procédure d'autorisation commerciale.
Et justement, le blé est une plante non encore concernée par des demandes d'autorisation et il existe très peu d'essais en champs. En Europe par exemple, seule la Suisse a autorisé de tels essais, avec une forte controverse à la clef [3]. Une des raisons principales de ce décalage du développement de blé GM avec celui d'autres plantes comme le maïs ou le soja, est possiblement que le blé, entre la récolte et l'assiette du consommateur, fait intervenir plusieurs acteurs assez importants peu enclins à utiliser les PGM. Parmi eux se trouvent par exemple le bureau canadien du blé (donc non signataire de cette annonce !) qui depuis 2001, fait valoir une position assez claire : « le bureau s'oppose à la dissémination dans l'environnement de blé et d'orge transgénique dans l'ouest du Canada tant que des conditions strictes ne seront pas établies (acceptation large par les consommateurs, séparation effective des filières, une technologie de détection des PGM rapide, précise et peu onéreuse, et un rapport coût / bénéfices en faveur de ces derniers) » [4]. Les professionnels eux-mêmes ne semblent donc pas aussi d'accord que ce que le communiqué de presse ne le laisse paraître.

[1] http://www.pgaofwa.org.au/system/pr...

[2] cf. Inf'OGM ACTU n°13, octobre 2008 CODEX ALIMENTARIUS - Les faibles contaminations par des PGM bientôt légales dans l'UE ?

[3] cf. Inf'OGM ACTU n°15, décembre 2008 SUISSE – L'essai de blé transgénique finalement autorisé

[4] http://www.cwb.ca/public/en/library...

Adresse de cet article : https://infogm.org/tentative-de-force-pour-du-ble-gm/